



**HAL**  
open science

## Stabilité, labilité, les effectifs d'esclaves sur les plantations sucrières de 1810 à 1848

Jean-François Géraud

► **To cite this version:**

Jean-François Géraud. Stabilité, labilité, les effectifs d'esclaves sur les plantations sucrières de 1810 à 1848. *Revue historique de l'océan Indien*, 2011, L'esclavage à Bourbon - Nouvelles approches (2010), 07, pp.341-350. hal-03419169

**HAL Id: hal-03419169**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03419169>**

Submitted on 8 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Stabilité, labilité, les effectifs d'esclaves sur les plantations sucrières de 1810 à 1848

Jean-François Géraud  
Université de La Réunion  
CRESOI – EA 12

« Sacatove était d'un naturel si doux et d'un caractère si gai, il s'habitua à parler créole avec tant de facilité, que son maître le prit en amitié » (Leconte de Lisle, *Sacatove*).

Nous avons établi l'année dernière qu'en vue d'accomplir un travail productif, les esclaves étaient soumis à un apprentissage gestuel précis et défini par le maître. Cette gestualité était, en règle générale, fondamentalement différente de celle qu'ils avaient pratiquée dans leurs contrées d'origine.

Les esclaves sont ainsi confrontés à des gestes édifiant un langage des corps, que l'on maîtrise et codifie. Ces techniques atteignent la totalité de la personne, mobilisant ses ressources les plus secrètes, pour les domestiquer.

L'esclave se trouve ainsi pris dans un réseau d'organisation groupale, de gestes, de mots étrangers à ses traditions, et dont le caractère répétitif amène une progressive incorporation. Ces gestes ont été désignés par les mots du maître, langage technique<sup>957</sup> qui s'est en premier lieu juxtaposé au langage propre de l'esclave. Parlé dans le groupe servile, explicité entre les générations d'esclaves, les anciens et les nouveaux, voire transmis aux jeunes, le langage technique est inévitablement devenu constitutif d'une partie de la mémoire du groupe, et l'acquisition par l'esclave de cette gestualité technique a tenu une place essentielle et sans doute première dans l'acculturation des esclaves. Cette culture technique qui passe par le geste est celle qui s'est opposée le plus immédiatement à sa culture originelle.

La pérennité des activités productrices montre que ces gestes ont été transmissibles, opérant un dressage contraignant de l'esclave, le soumettant au mimétisme, à la standardisation du geste.

L'une des questions essentielles a donc trait à la possibilité de constitution et de transmission a priori de ce savoir. Cela n'est possible que dans un groupe stable, qui ne soit pas en perpétuelle recomposition. C'est pourquoi il nous a semblé pertinent d'examiner de près, à l'échelle quasiment

---

957 « Les Noirs ont fini de ramasser le géofle à dix heures e(t) demie et ils ont de suite égrugé », note Lescouble. Egruger, qui signifie à l'origine débarrasser le lin du chènevis ou des graines, a pris ensuite le sens d'écraser ; Jean-Baptiste Renoyal de Lescouble, *Journal d'un colon de l'île Bourbon*, texte établi par Norbert Dodille, L'Harmattan-éditions du Tramail, 3 tomes, Paris-Saint-Denis, 1990. Dans les citations de Lescouble, nous respectons son orthographe erratique.

« moléculaire » de l'habitation-sucrierie, si les groupes serviles avaient connu cette stabilité, dans leurs effectifs, leur structure, et jusque dans la permanence des individus.

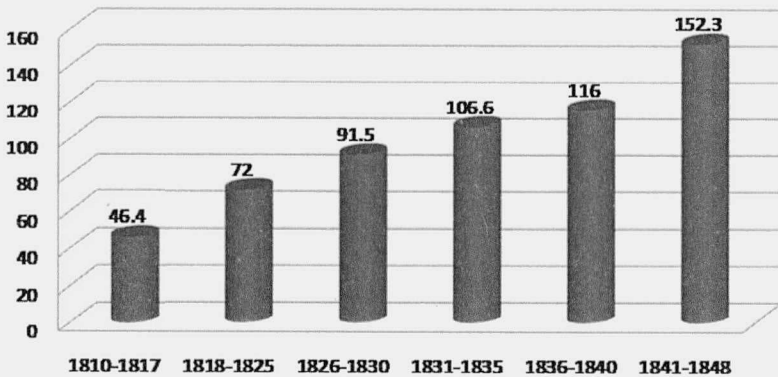
\*\* \*\*

Les données démographiques dont nous disposons concernant les esclaves sont tirées des actes de mutations d'habitations-sucrieries (4 Q), complétées par les chiffres extraits des recensements individuels (6 M).<sup>9</sup>

Nous pouvons ainsi avoir une idée du nombre moyen d'esclaves par habitation-sucrierie. Il correspond, pour chacune de ces habitations, à travers la main d'œuvre, à un élément essentiel, et à une condition nécessaire, de la production.

Si l'on cherche à déterminer une évolution générale [1], on constate une augmentation globale du nombre moyen d'esclaves par habitation-sucrierie, de 46,4 à 152,3 esclaves (trois fois plus) : à la différence de l'évolution générale de la démographie servile, le nombre d'esclaves sur les domaines sucriers n'a cessé d'augmenter<sup>958</sup>.

### 1. Evolution du nombre moyen d'esclaves par habitation-sucrierie à Bourbon



Cette évolution n'est cependant pas régulière : assez rapide de 1810 à 1830 (X 2), avec une forte augmentation pendant les années de mise en place de l'industrie sucrière de 1810 à 1825 (+ 55 %), la croissance fléchit de manière assez significative entre 1830 et 1840 (+ 26 %, période de crise), avant de repartir de 1840 à 1848 (+ 31 %).

Cette évolution est le reflet de l'évolution globale de l'industrie sucrière à Bourbon. L'augmentation a été permise non par l'excédent naturel

<sup>958</sup> Malgré les éternelles plaintes des sucriers sur le manque de bras.

– on est au contraire dans une situation de déficit<sup>959</sup> – mais par l'achat d'esclaves.

La première question est de savoir à qui ces esclaves ont été achetés. Jusqu'au début des années 1830, on aurait tendance à répondre : souvent auprès de traitants illégaux. Lescouble<sup>960</sup>, pour se limiter à son exemple, en témoigne<sup>961</sup>. Il s'agit dans ce cas d'esclaves fraîchement introduits, et nullement acculturés, au sens large du terme. Il n'est pas sûr que les sucriers, à la recherche d'efficacité économique, se soient alimentés prioritairement à une telle traite, autrement que par des achats très ponctuels d'esclaves qui, immergés dans un large groupe, apprenaient assez vite les gestes du travail. « Il est arrivé hier une traite de 460, de *La Mouche*. Il y a eu toute la journée une affluence de monde dans les chemins à cette occasion. Médar Malavoix [sugrier], revenant, couche ici ce soir » (28 septembre 1827) : si les acheteurs sont si nombreux, ils n'ont pu acquérir chacun qu'un petit nombre d'esclaves.

Quels étaient ces esclaves ? Lescouble fait mention de traites de Malais, et il n'est pas impossible que ce type de traite illégale, fort limitée précédemment, ait augmenté dans les années 1820, du fait des entraves que les Anglais mettaient désormais à l'approvisionnement servile à Madagascar ou en Afrique de l'est<sup>962</sup>. Les sucriers n'appréciaient cependant pas outre mesure de tels esclaves : « La traite [de Malais], de 240, n'est pas belle. En général, c'est une vilaine nation ; cependant, ils sont vendus fort cher ». Au reste, aucun des nombreux exemples d'habitations-sucreries que nous avons étudiées<sup>963</sup> ne fait mention d'une proportion de Malais<sup>964</sup> supérieure à 1 % ; ces Malais-là ont dû être achetés à l'unité, par tel ou tel habitant : « Bruno et Levavasseur ont été voir la traite et ont achetés quatre Noirs » (août 1826), note encore Lescouble. Ce genre d'achat n'est d'ailleurs pas toujours

959 Moreau de Jonnés estime qu'à Bourbon, pour 128 enfants libres, il naît 88 enfants esclaves (- 40 !), Alexandre Moreau de Jonnés (1778-1870), *Recherches statistiques sur l'esclavage colonial et sur les moyens de le supprimer*, imp. de Bourgogne, Martinet, 1842, 250 p., p. 59.

960 Le propre fils de Lescouble, Camille, a très certainement pratiqué la traite illégale à partir de Madagascar : « Après-midi, j'ai reçu une lettre de Camille, qui a mis à terre la nuit dernière 409 dignitaires. Il me marque qu'il rentrera après-demain, etc. » (août 1826), Jean-Baptiste Renoyal de Lescouble, *Journal d'un colon de l'île Bourbon*, *op. cit.*

961 « Arrivé chez Montrose, j'y ai trouvé beaucoup de personnes de St-Denis et du vent qui venaient voir des Malais, arrivés nouvellement [nous soulignons] » (6 avril 1826).

962 Voir Richard B. Allen, « The Mascarene Slave-Trade and Labour Migration in the Indian Ocean during the Eighteenth and Nineteenth Centuries », in *The Structure of Slavery in Indian Africa and Asia*, éd. Gwyn Campbell, London-Portland, Frank Cass, 2004, 206 p., p. 33-50.

963 Jean-François Géraud, *Des habitations-sucreries aux usines sucrières : la « mise en sucre » de l'île Bourbon, (1783-1848)*, thèse d'histoire sous la direction du professeur Claude Wanquet, Université de La Réunion, décembre 2002, 4 vol., 1265 p.

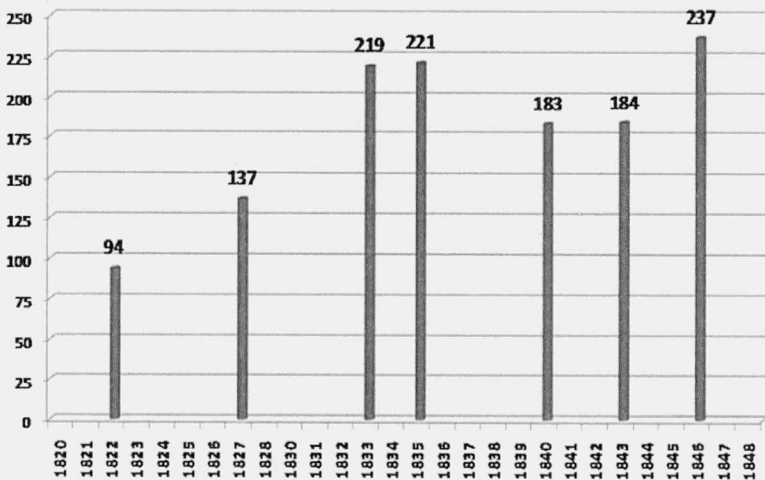
964 Le terme Malais ne désigne pas seulement des originaires de Malaisie et/ou du sud-est asiatique, mais sans doute aussi des natifs de l'Inde, voire des Maldives, cf. Hubert Gerbeau, « Des minorités mal connues : esclaves indiens et malais des Mascareignes au XIXe siècle » in *Migrations, minorités et échanges en Océan Indien, XIXe-XXe siècle*, Aix-en-Provence, IHPOM, 1979, p. 160-242.

rentable : que savent véritablement les sucriers sur l'état sanitaire des esclaves ? Lescouble le constate : « La nuit dernière, un des deux Noirs restants de Camille [l'un de ceux qu'il avait achetés à la traite illégale de son fils Camille] est mort. Je l'ai fait enterrer après-midi. Il en est mort déjà un il y a 15 jours de sorte que des trois arrivés chez moi, il n'en reste qu'un bien maléficier mais que j'espère sauver » (19 mars 1828).

Plus vraisemblablement, les esclaves ont été acquis auprès de petits habitants vendeurs de leurs habitations : dans ce cas, les esclaves sont de surcroît déjà « acculturés », au moins sommairement dégrossis aux techniques culturales comme à l'emploi de la langue. De nombreux actes d'ailleurs indiquent que les sucriers acquièrent les habitations et leurs esclaves, au point que l'on a parfois l'impression qu'ils achètent les premières pour avoir les seconds, quitte à se débarrasser plus tard de terres, pas toutes remarquables, moins encore propres à la culture de la canne au demeurant.

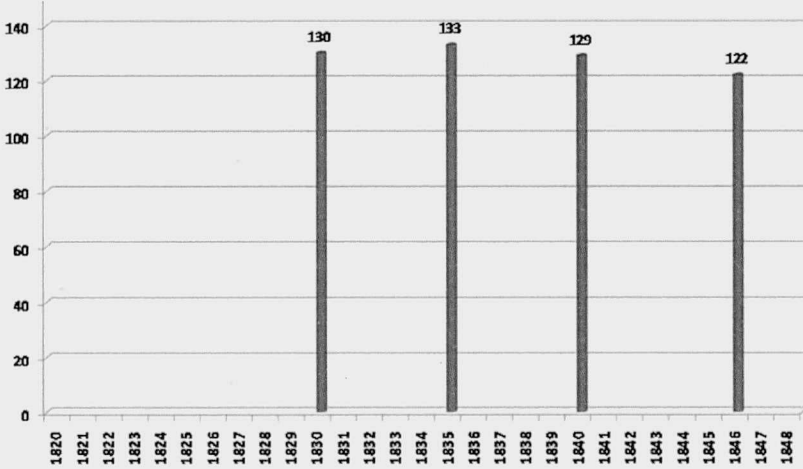
A quels rythmes ces acquisitions se font-elles ? L'examen des modalités de la croissance du nombre des esclaves propose quelques pistes. Nous présentons les cas de croissance d'effectifs d'esclaves pour quatre habitations-sucreries. Au Chaudron [2], de 1822 à 1848, le nombre d'esclaves passe de 94 esclaves à 239 (254 %) ; simultanément, la superficie passe de 140 ha à 236 ha (168 %). On voit alterner les périodes de croissance rapide de 1822 à 1832 (correspondant au propriétaire Fréon), et en 1843-1844 (rachat par les Lory), avec des périodes de stabilité du groupe servile.

## 2. Variations de l'effectif des esclaves au Chaudron



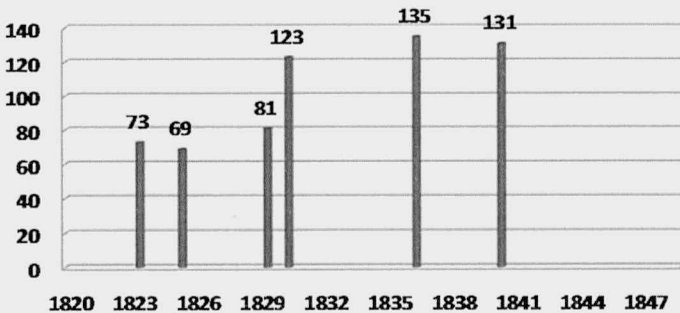
L'habitation-sucrerie Villèle/Colimaçons [3] montre en revanche un équilibre certain sur 14 ans.

**3. Variations de l'effectif des esclaves à Villèle/Colimaçons**



Enfin l'habitation-sucrerie Mottet/La Plaine [4] offre l'image de deux périodes de stabilité, séparée par une croissance relativement forte (152 %).

**4. Variations de l'effectif des esclaves Mottet/La Plaine**



Ces exemples signalent que, dans la gestion de l'effectif de leur groupe servile, les sucriers ont combiné deux options. La première est celle d'une stabilité délibérée des effectifs d'esclaves, nonobstant des variations à la marge. Cette stabilité concerne aussi en général les proportions hommes/femmes et la répartition ethnique, avec des choix qui peuvent varier d'ailleurs selon les représentations propres à chaque sucrier. Il apparaît que les sucriers se faisaient une idée claire de leurs besoins en main d'œuvre

servile, des compétences corrélées selon eux aux sexes et aux appartenances ethniques, et qu'ils essayaient de maintenir un effectif qui leur paraissait approprié.

A l'occasion, les sucriers appliquent la seconde option, celle d'une augmentation massive, généralement à l'occasion de l'extension de l'habitation, souvent lors d'un changement de propriétaire. Si l'on note qu'en règle générale, les sucriers conservent à peu de choses près le ratio hommes/femmes, on relève en revanche que l'apport massif d'esclaves a pu bouleverser l'équilibre ethnique, de manière variable. Ainsi, l'on sait que Lory a procédé à un apport continu de Mozambiques/Cafres, censés être les plus dociles et les plus résistants des esclaves [5<sup>965</sup>].

5. Habitation-sucrerie "Le Chaudron"															
	Sexe					"Ethnicité" ("castes")								Eco.	
	Esc.	H	%	F	%	Cré.	%	Caf.	%	Mal.	%	In.	%	Sup.	Esc/ha
1822	94	69	73	25	27	43	46	38	40	9	9,5	4	4,6	140	1,48
1827	137	90	66	47	34	67	49	55	40	11	8	4	3	195	1,42
1833	187	138	74	49	26	80	43	90	48	15	8	2	1	203	1,08
1835	225													236	1,04
1844	239	184	77	55	23	104	44	111	47	21	8,8	3	1,2	236	0,98

Mottet, qui rachète à Delahogue, acquiert massivement des Créoles, réputés quant à eux les plus acculturés [6].

6. Habitation-sucrerie "Mottet-La Plaine"															
	sexe					"Ethnicité" ("castes")								Eco.	
	Esc.	H	%	F	%	Cré.	%	Caf.	%	Mal.	%	In.	%	Sup.	Esc/ha
1823	73														
1824	69	44	63,5	25	36	41	60	18	26	10	14	0	0		
1829	81	54	66,5	27	33	37	46	35	43	9	11,3	0	0		
1831	77													237	2,04
1836	136	79	58	56	42	90	66	35	26	10	7,4	1	0,8		
1839	131														

965 Les colonnes « Eco. » du tableau 5 signalent d'abord (Sup.) la superficie de l'habitation-sucrerie et son évolution, puis (Esc/ha) le nombre d'esclaves par hectare. Il s'agit d'une approche simple du rendement, de la charge de travail par esclave, et de leur évolution. Pour approfondir, cf. Jean-François Géraud, *Les esclaves du sucre. Bourbon, 1810-1848*, Saint-André, CRESOI, Imp. Graphica, déc. 2008, 191 p., p. 97-132.

Ces deux démarches n'ont pas eu les mêmes effets sur la population servile. Dans le premier cas, la stabilité a favorisé doublement l'apprentissage et l'acculturation des esclaves, d'abord parce qu'ils demeuraient un certain temps au moins dans la même structure, architecturée voire hiérarchisée de manière semblable ; ensuite, parce que cette stabilité élucidait, au moins temporairement, les troubles inter-sexuels et inter-ethniques, ne laissant subsister que les tensions éventuelles avec l'autorité du maître. Les esclaves développaient sans doute un sentiment de relative tranquillité, habitués ainsi, grâce à la stabilité du groupe, à la permanence de sa composition ethnique qui pouvait toujours poser problème ; ainsi était confortée ce que l'on pourrait appeler la « paix sociale » sur l'habitation-sucrerie. Quant aux nouveaux arrivants, on a tout lieu de penser qu'ils s'intégraient sans trop de peine au groupe existant.

Dans le second cas, outre des problèmes d'apprentissage, que les sucriers tournaient sans doute en achetant des esclaves déjà formés, se posaient des problèmes d'intégration, difficiles à évaluer. Les actes, bien entendu, sont muets sur ces difficultés et sur leur règlement : l'étude, dans cette optique, des archives judiciaires, fournit ici et là des éléments de réponse aux difficultés de cette cohabitation forcée, qui montrent qu'outre les relations maîtres-esclaves, il y a lieu de s'interroger sur les relations esclaves-esclaves.

Il peut être éclairant de réduire encore l'échelle, de se placer au niveau d'une seule habitation-sucrerie, pour mesurer ces variations unitaires d'une année sur l'autre.

L'habitation-sucrerie Norbert Deheaulme [7] compte 88 esclaves en 1834 : 71 hommes (80,5 %) et 17 femmes (19,5 %) ; 30 esclaves sont Créoles (34 %), 38 Cafres (43,4 %), 19 Malgaches (21,5 %) et 1 Malais (1,1 %, à la pioche d'ailleurs). L'âge moyen est de 39 ans, celui des femmes de 41 ans, celui des hommes de 38 ; celui des Créoles est de 33,3 ans, mais 38,2 si l'on retire les enfants en bas âge, c'est, par définition, le seul groupe qui se renouvelle ; l'âge moyen des Malgaches est de 41,3 ans ; celui des Cafres est de 41,8 ans. Il s'agit déjà, pour 1838, d'un effectif âgé.



7. Habitation-sucrierie "Norbert-Dehaulme"													
	Esc.	sexe				"Ethnicité" ("castes")							
		H	%	F	%	Cré.	%	Caf.	%	Mal.	%	M.	%
1834	88	71	80,5	17	20	30	34	38	43	19	21,5	1	1,1
	Age	38		41		33,3		41,8		41,3			
1838	77												

En 1838, le nombre des esclaves n'est plus que de 77 [8]. En 4 ans, 13 esclaves disparaissent et 4 naissent, dont deux meurent en très bas âge : le solde est donc lourdement négatif (- 11 esclaves ; - 12,5 %). Les décès des autres se situent en moyenne à 44 ans, pour un âge moyen de 39 ans. Ce sont donc des esclaves âgés qui décèdent, sans distinction de saison, ni de « caste » (5 Malgaches, 4 Cafres, 4 Créoles, aucun « groupe ethnique » n'est préservé), ni de profession (esclaves à talent ou Noirs de pioche, la qualification ne protège pas). Ils ne sont pas remplacés, le propriétaire ne procède à aucun achat. Le groupe n'est pas fondamentalement bouleversé – ce qui facilite un apprentissage privilégiant l'imitation masculine – mais connaît cependant une érosion lente. L'année suivante, Norbert Dehaulme vend.

8. Augmentations/diminutions sur l'habitation-sucrierie "Norbert-Dehaulme"						
Hippolithe		M	Créole			né 1834
Anna	67	F	Cafre			Morte 13/06/1834
Ferdinand	33	M	Malgache		Charpentier	Mort 20/06/1834
Ernest fils Olivette		M	Créole			né 1834 Mort 1835
Lafumée	69	M	Malgache		Pioche	Mort 1836
David		M	Créole			né novembre 1835 Mort /04/1836
Laurant	37	M	Cafre		Pioche	Mort 24/05/1836
Elie	41	M	Créole		Pioche	Mort 3/06/1836
Manuel	42	M	Cafre	Tatoué nez tte figure	Pioche	Mort 14/09/1836
Julien	35	M	Cafre		Pioche	Mort 7/11/1836
Jean Marie	63	M	Créole		Charpentier	Mort 6/01/1837
Charlot	53	M	Malgache		Charpentier	Mort hôpital St Denis 15/01/1837
Noël	43	M	Malgache		Pioche	Mort 20/05/1837
Louis	41	M	Malgache		Pioche	Mort 26/06/1837
Rosine fille Olivette		F	Créole			née 1837
Total						4
Bilan	48					-9

Second et dernier exemple, celui du sucrier Claude Lenoir, aux Cascades, à Sainte-Rose [9]. En 1834, il recense 126 esclaves (2 sont morts depuis l'année précédente, 2 ont été vendus, 2 sont nés) ; 90 sont des hommes (71,4 %), 36 des femmes (28,5 %) ; 40 sont Créoles (31,7 %), 64 Cafres (50,7 %), 19 Malgaches (15 %), 3 Indiens (2,6 %). En 1835, il recense le

même nombre. En 1836, 124 esclaves seulement : 3 sont nés, 5 sont morts. En 1837, 121 esclaves : 2 sont morts. Pendant l'année 1838, le groupe est fortement affecté. Malgré une naissance, 4 esclaves décèdent, dont 3 morts noyés le 16 décembre (inondation, épisode cyclonique, naufrage ?). Huit sont vendus : un Cafre de 33 ans, Noir de pioche, à Maureau, les 7 autres, Noirs de pioche également, à Beauvoir : 3 hommes (Cafre, Créole, Malgache, moyenne d'âge 48,3 ans – donc âgés !), 4 femmes (4 Créoles, moyenne d'âge 29,25 ans, dont deux en âge d'enfanter, 19 et 21 ans)<sup>966</sup>. Il ne reste plus que 110 esclaves. Mais en 1842, l'année de son décès, Lenoir avait recensé 145 esclaves. En 5 ans, l'effectif avait augmenté de 35 individus, 20 Créoles et 15 Cafres. Cette même année, 4 enfants naissent, 8 esclaves sont achetés, 7 meurent morts, 6 sont vendus : au bilan, 1 esclave en moins.

9. Hab.-suc. "Lenoir"						
	Tot.	Morts	Vendus	Nés	Achat	Bilan
1834	126	-2	-2	2		-2
1835	126					
1836	124	-5		3		-2
1837	121	-2				-2
1838	110	-4	-8	1		-11
1842	145	-7	-6	4	8	1

Comment interpréter ces variations ? Certes, sur un effectif moyen de 128 esclaves, 32 ont disparu (25 %) et 51 nouveaux esclaves ont intégré le groupe (40 %). Le « *turn-over* » a été considérable, mais il a sauvé un noyau permanent qui a atténué les tensions, sauvé la « paix sociale » (l'habitation-sucrerie ne recense que 4 grands marrons de 1834 à 1838 – 3,2 %) et préservé la possibilité de procédures d'apprentissage.

« Avec une surveillance très active et quelque patience dans l'enseignement, écrit Fréon de ses esclaves au début des années 1830, je les formais vite à leur besogne » ; « J'ai toujours vu qu'au bout de quelques temps, des Noirs de choix attachés à quelque ouvrier que ce fût devenaient habiles en peu d'années et si ce n'est capables de les remplacer, au moins capables de réparer les accidents journaliers », ajoute le sucrier Puissant dans ces mêmes années, à propos d'esclaves techniciens. Il y a donc eu transmission de savoir dans les groupes serviles, et la stabilité des effectifs et des structures, que les sucriers tentent de ménager, reposant sur une connaissance précise des caractéristiques de chacun de leurs esclaves, l'a favorisée.

---

966 Vente, ou achat, du côté de Beauvoir, assez paradoxale : on acquiert des travailleurs usés, mais des femmes en âge de procréer !

Pour autant, la transmission ne saurait se limiter à une imitation, ni à une simple incorporation des gestes de l'imité par l'imitateur. S'y ajoutent de l'explicitation verbale, et surtout ce que Marcel Mauss appelait de la tradition<sup>967</sup>. L'esclave reconnaît la validité de son environnement industriel, mais aussi le « prestige » de celui qui enseigne, et donc, y adhère d'une certaine façon, acceptant que le geste pénètre dans sa propre activité, n'allant pas simplement « du dehors au dedans mais aussi du dedans au dehors »<sup>968</sup>.

\*\* \*\*

C'est ce que montre le peu que l'on sait des modalités précises de l'apprentissage technique, plus ou moins informel, indiquant que d'autres esclaves plus âgés, ayant la confiance du maître, enseignaient aux plus jeunes, ce que confirme Ed. Vidal, qui précise : « Notez bien qu'ils [les Noirs créoles] sont la plupart du temps leurs propres instituteurs, s'enseignant entre eux »<sup>969</sup>. La permanence de la transmission d'un savoir-faire industriel perçu comme tel s'accompagne de la nature secrète de sa transmission<sup>970</sup>. Mais la définition et la répétition d'une série de gestes techniques, d'un processus dont les liens entre gestes sont nécessaires – où l'ordre dans lequel se succèdent les actions dans les séquences est aussi important, sinon plus, que le geste même – n'impliquent-elles pas que l'architecture de ce réseau technique oppose une forte résistance aux changements ?

Dans ce contexte, il est évident que la stabilité du groupe servile a été une nécessité, sans doute perçue par les maîtres. Le geste répété dans les univers contraignants de l'esclavage (puis de l'engagisme), même accompagné d'une explicitation des démarches, des exigences et sans doute des objectifs d'un labeur, ne prend son sens que dans le cadre d'un environnement groupal relativement stable. Cependant, le développement de la surveillance par les maîtres, les régisseurs, les commandeurs, mais aussi les autres esclaves, à partir de la fin des années 1830, ne rend-elle pas moins nécessaire cette stabilité ?

*Jean-François Géraud est Maître de Conférences agrégé en Histoire contemporaine*

*jfgeraud@wanadoo.fr*

967 Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*, Paris, 1950, PUF, 482 p., p. 371.

968 « Le geste est-il transmissible ? », Y. Clot, URL : [http://www.orleans-tours.iufm.fr/ressources/ucfr/eps/journee\\_eps/contributions/Clot.htm](http://www.orleans-tours.iufm.fr/ressources/ucfr/eps/journee_eps/contributions/Clot.htm).

969 Ed. Vidal, *Bourbon et l'esclavage, mai 1847*, Paris-Hachette Bordeaux-Laval, 64 p., p. 34 ; sur la question de la formation technique des esclaves, voir Jean-François Géraud, *Les esclaves du sucre. Bourbon, 1810-1848*, CRESOI, Imp. Graphica, déc. 2008, 191 p., p. 93-97.

970 Denis Woronoff étudie en particulier le cas des ouvriers internes de la sidérurgie française qui travaillent et vivent sous la surveillance du maître. Ces ouvriers, au nombre d'environ dix mille à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, forment un monde fermé : la transmission héréditaire du savoir et de l'emploi qui prédomine est consolidée par la stratégie matrimoniale. Cette élite ouvrière gardera, au-delà de la Révolution industrielle, une partie de ses traits spécifiques, « Le monde ouvrier de la sidérurgie ancienne : note sur l'exemple français », *Le Mouvement Social* n° 97, oct.-déc. 1976, p. 109-119.